ECOLE XXX

Madame, Monsieur,

Votre enfant va retrouver le chemin de l’école après plusieurs semaines de confinement ; c’est un moment important qu’il nous appartient de réussir ensemble.

La réussite de ce retour à l’école relève d’une collaboration étroite entre la collectivité territoriale, l’Education nationale et les parents ; elle repose sur cinq principes généraux auxquels chacune et chacun doit pouvoir contribuer, à savoir :

* Le maintien de la distanciation physique
* L’application des gestes barrière
* La limitation du brassage des élèves
* L’assurance d’un nettoyage et d’une désinfection des locaux et matériels
* L’information, la communication et la formation

Votre rôle est essentiel dans la co-construction de la reprise. Dans cette perspective, je vous invite à prendre connaissance des mesures et préconisations ci-dessous :

|  |
| --- |
| **Avant d’arriver à l’école :** * L’acquisition pour les enfants des règles sanitaires passe par une éducation partagée entre la famille et les enseignants. Les gestes barrières, la distanciation physique devront être expliqués aux enfants et appliqués à l’école comme à la maison.
* Il est conseillé de munir votre enfant de mouchoirs en papier jetables.
* Nous vous invitons à prendre la température de votre enfant chaque matin, avant le départ pour l’école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C maximum), il ne devra pas se rendre à l’école.
* Afin de limiter les contacts entre le personnel enseignant et non-enseignant et les élèves, nous recommandons de vêtir les enfants avec des tenues simples et pratiques permettant la pratique sportive.
 |

|  |
| --- |
| **A l’école :**Pour des raisons de maintien de la distanciation physique et de la limitation du brassage de personnes**,** l’accès dans l’enceinte de l’école est interdit aux familles. Vous déposerez donc votre enfant au portail de l’école et il sera aussitôt orienté vers la classe. (Merci de veiller également à ne pas stationner devant l’école)Les élèves seront pris en charge dans des groupes de :- 15 enfants maximum en école élémentaire- 10 enfants maximum en école maternelle.Les salles de classes seront aménagées afin de respecter la distanciation physique en laissant au moins 1m entre chaque enfant. L’organisation de l’ensemble des espaces et des circulations dans l’école a été repensée pour limiter le plus possible les brassages d’élèves et de personnels. Les conditions d’hygiène, de désinfection et de nettoyage mises en œuvre par les agents municipaux sont conformes au protocole sanitaire ministériel.Les enseignants et personnels de l’école seront équipés de masques.Pour les élèves :* En maternelle, le port du masque est proscrit
* En élémentaire, le port du masque n’est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s’ils le souhaitent et s’ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage. Dans ce cas, il vous appartient de fournir un masque à votre enfant.Cependant, dans l’attente d’une bonne accessibilité des masques à l’ensemble de la population, l’école pourra fournir des masques adaptés aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent l’utiliser à bon escient.

A partir du 14 mai et jusqu’à nouvel ordre, les élèves accueillis prioritairement sont ceux de Grande Section de maternelle, de CP et de CM2, ainsi que ceux des CE1 dédoublés dans les écoles REP/REP+ et des classes à faible effectif dans les écoles rurales notamment. Sont également prioritaires les enfants en situation de handicap et les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.**Procédure applicable lors de la survenue d’un cas ou de symptômes chez un élève:** -Isolement du groupe dans une pièce dédiée permettant sa surveillance avec attribution d’un masque pédiatrique dans l’attente de son retour au domicile ou de sa prise en charge médicale.-Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu’ils viennent chercher l’élève en respectant les gestes barrières (Veiller à rester joignable) -Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents (éviter les contacts et consulter le médecin traitant). -Un appui du médecin ou de l’infirmier de l’éducation nationale pourra être sollicité. -A la demande des familles, le directeur pourra communiquer des numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements et des coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l’établissement,-Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolé l’enfant. Poursuite stricte des gestes barrière.L’élève ne pourra revenir en classe qu’après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l’éducation nationale.  |

|  |
| --- |
| **Modalités d’accueil :***Selon le contexte de chaque école, informations pratiques sur :** *les accès à l’école (entrées / sorties),*
* *l’échelonnement des horaires,*
* *les récréations,*
* *le temps de midi,*
* *le repas,*
* *la garderie,*
* *les activités sportives…*
 |

La directrice/le directeur